

# Index salarial : égalité professionnelle Femmes/Hommes au 1er mars 2023

Créé par la loi du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, l'index égalité femmes-hommes est un outil visant à évaluer dans les entreprises les différences de rémunération entre femmes et hommes.

L'égalité de traitement entre les femmes et les hommes figure depuis toujours au rang des principes fondamentaux qui sous-tendent la politique des Ressources Humaines du Groupe TOP CLEAN PACKAGING

## L'index de l'égalité Femmes/Hommes en 4 questions :

### Qui ?

Les entreprises à partir de 50 salariés  
Période de référence : 12 mois civils



### Quoi ?

Cet index, sous forme d'une note de 100 points, se compose de 4 grands indicateurs

Si le total des points est inférieur à 75 points, l'entreprise doit mettre en place des actions correctives

### Quand ?

Avant le 1er mars chaque année



### Comment ?

Publication sur le site internet et auprès des Représentants du personnel



## L'index de l'égalité Femmes/Hommes : où en sommes-nous au sein du Groupe TOP CLEAN PACKAGING ?

### 1) L'écart de rémunération par CSP (40 points)

L'objectif est de mesurer les écarts existants entre les rémunérations et réduire les facteurs responsables (formation, temps de travail, expériences, etc.)

Nombre de points obtenus pour CARTOLUX-THIERS = Non calculable

Nombre de points obtenus pour TCI = Non calculable

### 2) L'écart de répartition des augmentations individuelles (35 points)

Le maximum de points est accordé si l'entreprise a augmenté autant de femmes que d'hommes

Nombre de points obtenus pour CARTOLUX-THIERS = Non calculable

Nombre de points obtenus pour TCI = Non calculable

### 3) Augmentation au retour de congé maternité (15 points)

Origine de cette mesure : la maternité est le facteur ayant le plus d'impact sur la rémunération des femmes tout au long de leur carrière

Nombre de points obtenus pour CARTOLUX-THIERS = 15/15

Nombre de points obtenus pour TCI = 15/15

### 4) Nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations (10 points)

L'objectif est d'assurer à tous les échelons hiérarchiques, et notamment aux postes de direction, une augmentation plus équilibrée des deux sexes

Nombre de points obtenus CARTOLUX-THIERS = 5/10

Nombre de points obtenus pour TCI = 5/10

**RESULTAT GLOBAL INDEX SALARIAL CARTOLUX-THIERS : NON CALCULABLE**  
**RESULTAT GLOBAL INDEX SALARIAL TOP CLEAN INJECTION : NON CALCULABLE**